

# ABRI POUR HÉRISSON



Réf : AB003 - Janvier 2024



Le Hérisson commun est une espèce de mammifères omnivores nocturnes. Il habite en général un terrier ou un tronc d'arbre et hiberne dans ce même terrier ou dans un nid qu'il se sera créé avec des feuilles mortes. Il peut se nourrir d'insectes, de vers, d'escargots, de limaces mais aussi de fruits. C'est une espèce protégée en Wallonie car elle est soumise à de nombreuses menaces comme le trafic routier, les modifications de son milieu de vie ou encore l'épandage de pesticides.

## INSTRUCTIONS

La maison est à installer à l'abri du vent, du soleil et de la pluie, par exemple sous une haie, ou un tas de bois et dans un endroit calme où il y a peu de passage. Il faut placer l'entrée de la cabane à l'abri des vents dominants.

**PÉRIODE IDÉALE POUR METTRE L'ABRI :** installez l'abri entre octobre et novembre, c'est-à-dire entre la fin de l'élevage des jeunes et la période d'hibernation.

**QUELLE QUANTITÉ D'ABRIS INSTALLER :** un abri par jardin est suffisant. En effet, les hérissons ont des territoires de plusieurs hectares en général.

**COMMENT PROTÉGER L'ABRI DES PRÉDATEURS :** cette maison est spécialement construite pour protéger les hérissons des prédateurs.

**INFOS COMPLÉMENTAIRES :** vous pouvez recouvrir la cabane de feuilles ou de branchages pour la protéger et l'isoler de la chaleur. Pour protéger les hérissons, évitez d'utiliser des pesticides dans votre jardin et faites attention lorsque vous tondez la pelouse. Avant de tondre les herbes sous la haie ou les zones de votre jardin où l'herbe est plus haute, assurez-vous qu'un Hérisson n'y soit pas en train de dormir.

**ENTRETIEN :** il faut nettoyer l'intérieur de la maison à la fin de la période de reproduction (fin septembre - octobre). (Attention aux automnes chauds!).

**NOURRISSAGE :** comme tout animal sauvage, il est déconseillé de le nourrir, notamment parce que cela pourrait créer une domestication. Le nourrissage est uniquement recommandé pour aider des juvéniles nés tardivement à l'entrée de l'hiver (et qui n'hibernent pas) ou des adultes sortant prématurément d'hibernation. Vous pouvez leur mettre une coupelle d'eau à disposition ainsi que des morceaux de fruits, de fruits à coque ou de poulet cru ou bouilli, et des ténébrions et vers de farine. Un mélange spécial Hérisson est aussi disponible à la boutique de la Ligue. Attention de ne jamais leur donner de laitages, de pain, d'éléments industriels, d'épices, d'agrumes, de maïs, de raisins secs ni d'avocats qui sont très dangereux pour eux. Les aliments pour chiens et chats sont également à proscrire car ils ne correspondent pas au régime du Hérisson qui est plutôt insectivore.

**CIRCULATION DU HÉRISSON :** les clôtures des jardins représentent un réel danger pour les hérissons, qui ont besoin de pouvoir circuler librement entre les jardins pour se nourrir et trouver leurs partenaires. Pour éviter qu'ils se retrouvent coincés dans un grillage trop étroit, vous pouvez découper au sol un passage dans votre grillage, de 15 cm de large par 15 cm de haut environ. Attention de ne laisser aucun morceau tranchant dépasser. Vous pouvez aussi utiliser un passage à Hérisson disponible à la boutique de la Ligue.



RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DE NOS PRODUITS SUR

[www.protectiondesoiseaux.be](http://www.protectiondesoiseaux.be)



Rue de Veeweyde 43 – 1070 Bruxelles • Chaussée de Marche, 919 – 5100 Namur (Wierde)  
+32 (0) 2 521 28 50 • [info@protectiondesoiseaux.be](mailto:info@protectiondesoiseaux.be) • [boutique@protectiondesoiseaux.be](mailto:boutique@protectiondesoiseaux.be)

100%  
DES BÉNÉFICES  
VONT À LA  
PROTECTION  
DES OISEAUX